

République Française	 SOLUTRÉ-POUILLY Arrêté n° 2025/061	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		

OBJET : Arrêté de voirie pour la Marbrerie ANCELLE. Travaux Route de la Roche pour intervention au cimetière de SOLUTRE-POUILLY, le 25 Juin 2025. Route barrée.

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 19 Juin 2025 par la Marbrerie ANCELLE, 27 chemin de la terre au cluseau, 71960 PRISSE, représentée par Monsieur Christophe ANCELLE, pour l'intervention d'une grue mobile de 60 T pour dépose d'un monument puis pose d'un caveau, au cimetière, Route de la Roche (RD N° 54) à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du Mercredi 25 Juin 2025 pour une durée d'un jour calendaire.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Route Départementale n 54 sera barrée à la circulation de tous véhicules, à partir de la sortie de la place de l'Abbé DUCROS jusqu'après le cimetière. Une déviation sera mise en place par la Rue Adrien ARCELIN et par la Rue Fernand BUCCHIANERI.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par le service technique de la Mairie pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 20 Juin 2025

Pour le Maire,

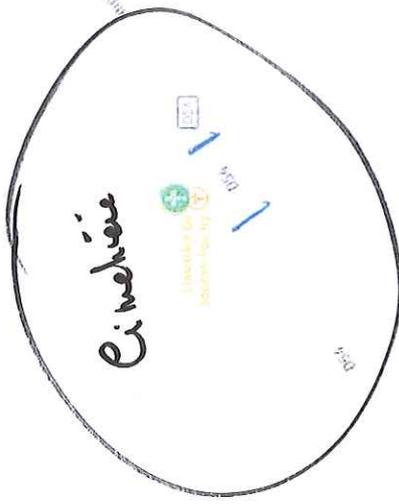
Le 1^{er} adjoint, Claude BOURDON





RD N:54.

-POUILLY



Carte Solutré-Pouilly > Cimetière De Solutré-

ure d'audience | Gérer Utiq



chercher



mappy

Chemin de la Roche
Chemin de la Roche
Chemin de la Roche